

PROPRIETE DE MONSIEUR LE DOCTEUR LEY

AVENUE DE LA DAMEE A VCCE

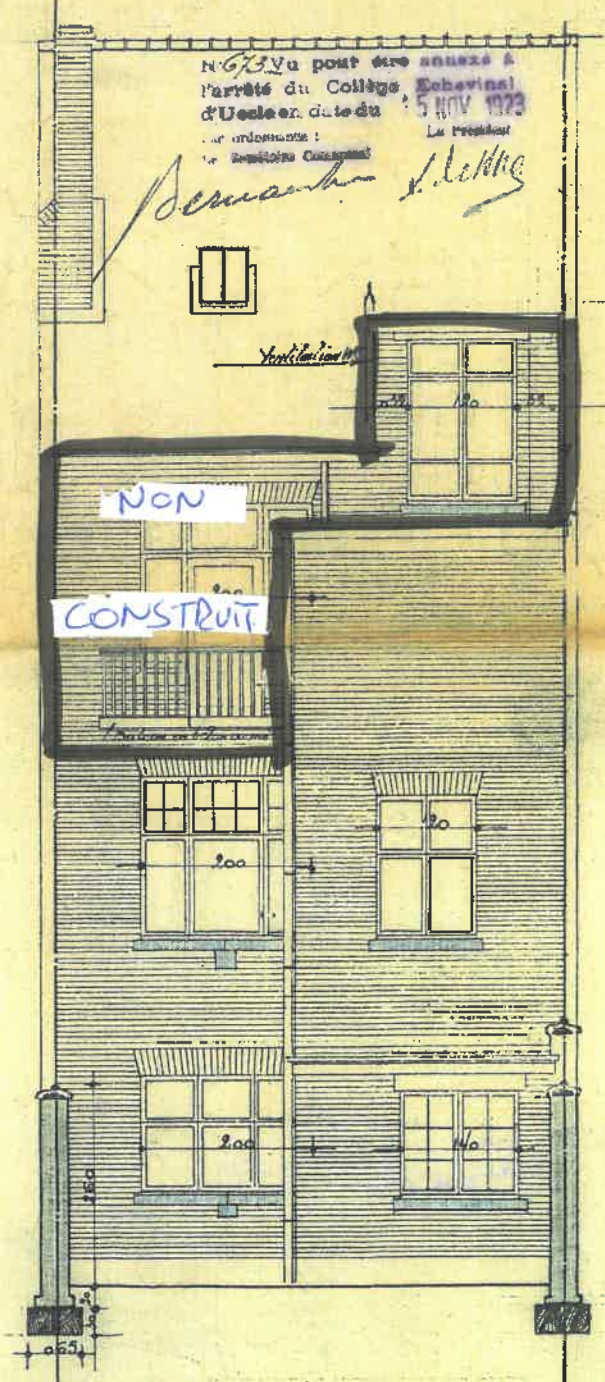
VU & APPROUVE
LE PROPRIETAIRE
M. R. Ley

DRESSE PAR L'ARCHITECTE JOUSSIER
VCCE LE SEPTEMBRE 1923
Joussier

JOINT A MA DEMANDE D'AUTORISATION DE DATIF
VCCE LE SEPTEMBRE 1923



FACADE PRINCIPALE



FACADE POSTERIEURE

ND. Tous les renseignements concernant le mur façade a rue sont à voir sur les plans spéciaux à 5%

PROPRIETE DE MONSIEUR LE DOCTEUR LEY
 AVENUE DE LA DAMEE A VILLE

FEVILLE 2
 DOSSIER
 ECHELLE 0.02PM

VU & APPROUVE
 LE 00000000000000000000

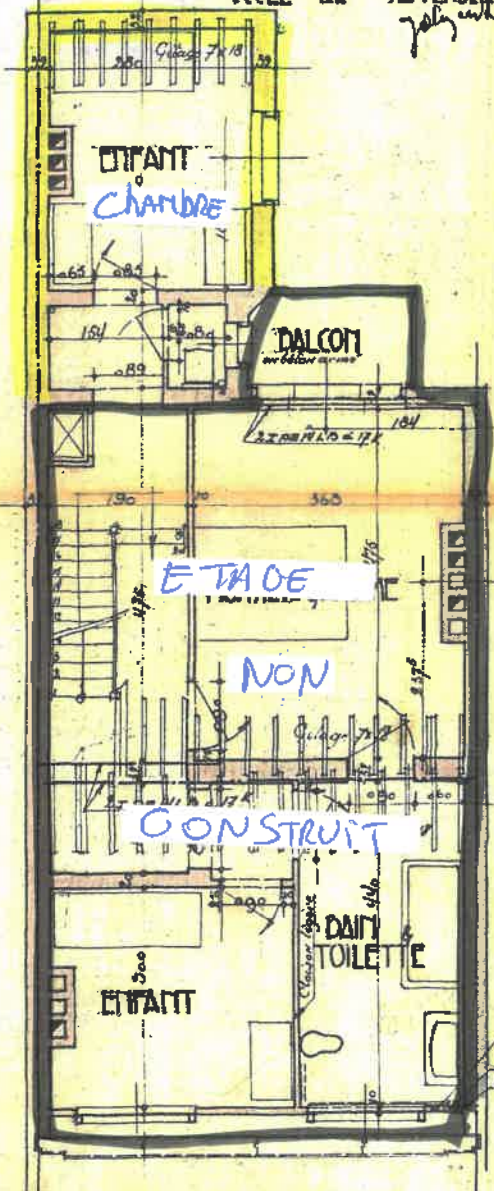
DR. Ley

JOINT A MA DEMANDE D'AUTORISATION DE DATER
 VILLE LE 10 SEPTEMBRE 1923

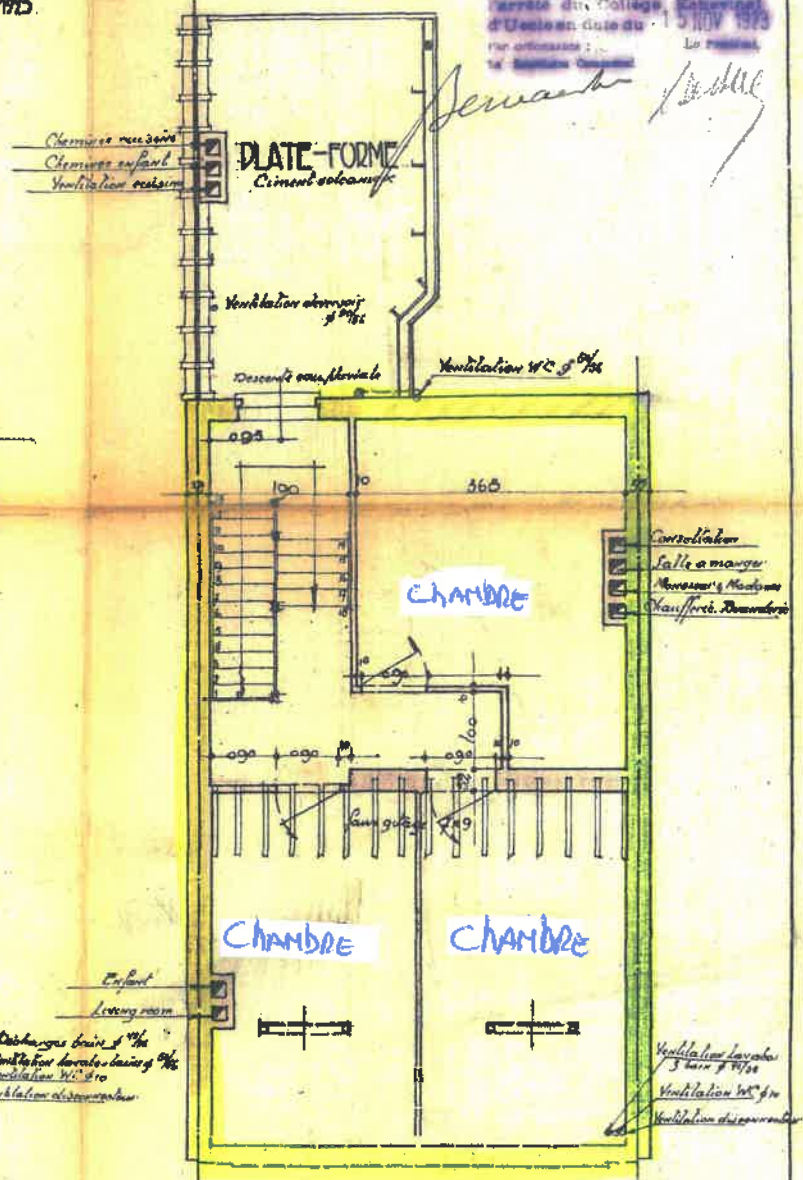
DREIJE PAR L'ARCHITECTE FORTIERE
 VILLE LE 10 SEPTEMBRE 1923

Fortier

N° 613 Vu pour être annexé à
 l'arrêté du Collège, Département
 d'Alsace en date du 5 NOV 1923
 par autorisation :
 Le Préfet,
 M. BOUTIER



DEUXIEME ETAGE



COMBLES

- : EXISTANT
- : NON CONSTRUIT EN 1923

PROJET DE M. LEVY LE DOUILLEUR LEY
 AVENUE DE LA DAMEL A VILLE

VI & APPROUVÉ
 LE PROPRIÉTAIRE
S. L. S.

DICTE PAR L'ARCHITECTE
 VILLE LE SEPTIEMBRE 1923
J. G. S.

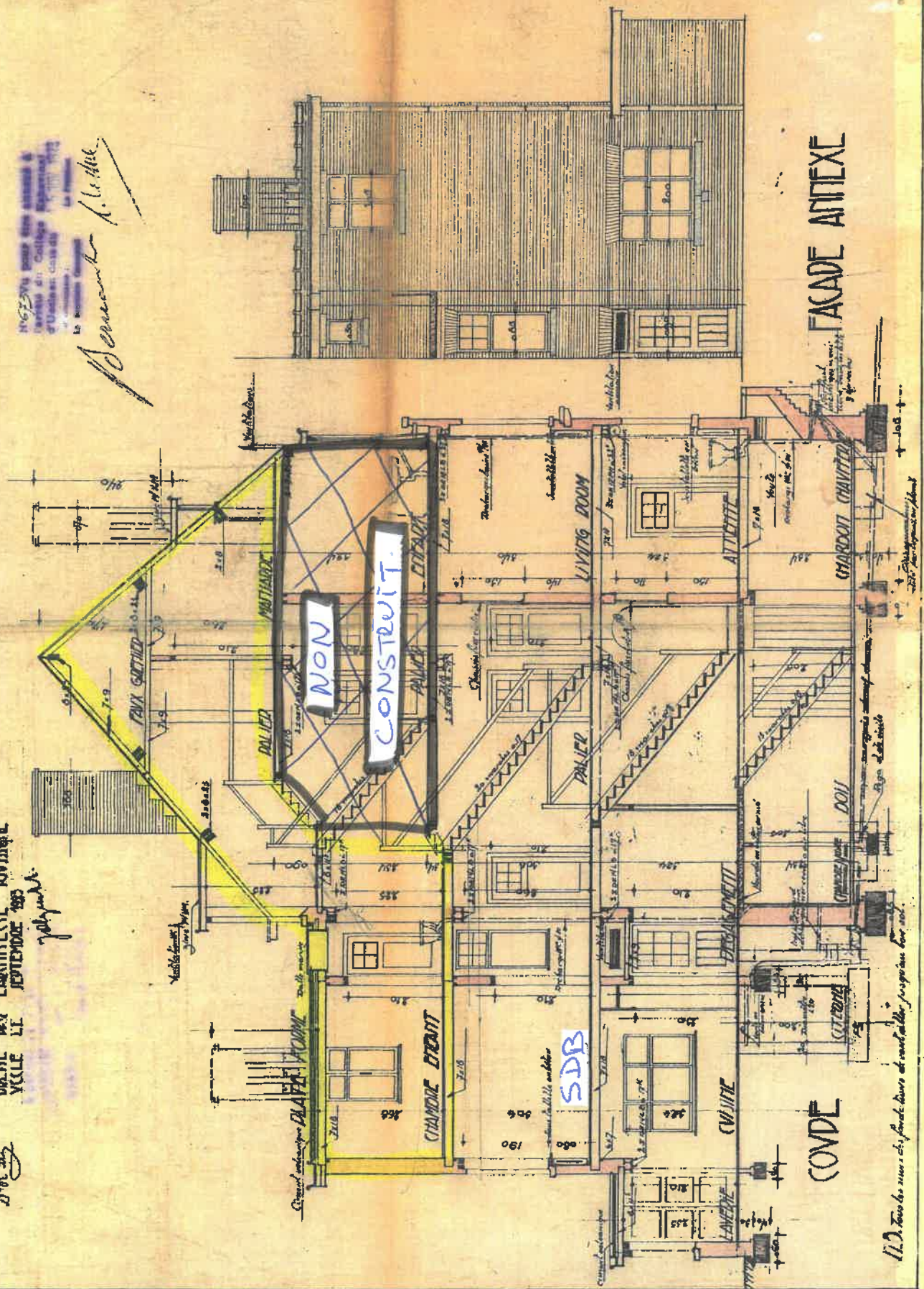
JOINT A MA DEMANDE D'AUTORISATION DE DATER
 VILLE LE SEPTIEMBRE 1923

NOTES POUR LES MAÎTRES
 D'ŒUVRE
 1. Le plan de la terrasse doit être conforme au plan ci-joint.
 2. Le plan de la terrasse doit être conforme au plan ci-joint.
 3. Le plan de la terrasse doit être conforme au plan ci-joint.

Remarque N. 1. 1. 1. 1.

FEUILLE 3
 DOUILLÉ
 ÉCHELLE 0.025M

EXISTANT
 NON
 CONSTIT
 EN 1923



FACADE ANNEXE

1.2. Tous les murs et fondations de cette maison sont en maçonnerie.

PROPRIETE DE MONSIEUR LE DOCTEUR LEY

AVENUE DE LA DAMEE A VCCLE

OEGZINSKI
ARCHITECTE
86 AV. BRUGMANT

FEVILLE 1
DOSSIER
ECHELLE 0.02.P.M.

VU & APPROUVE
LE PROPRIETAIRE

D. R. Ley

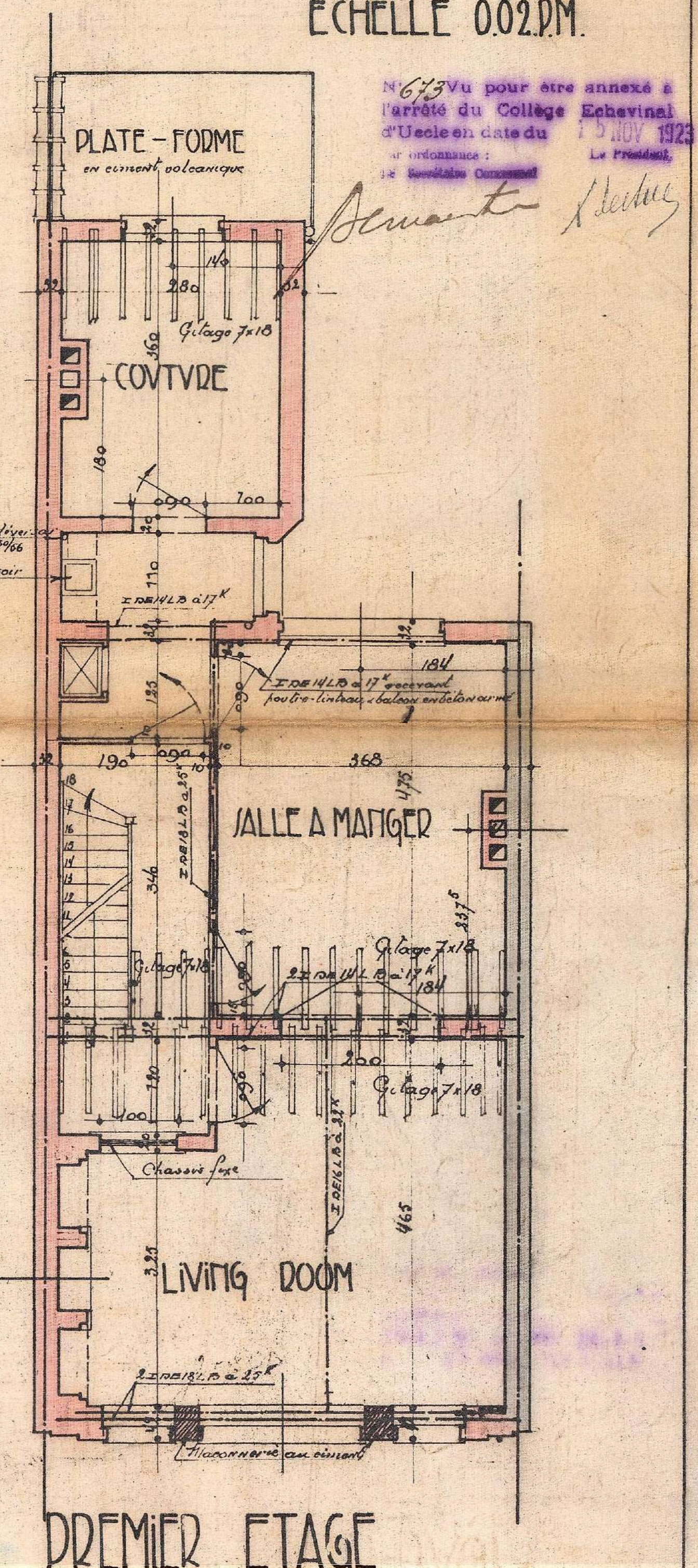
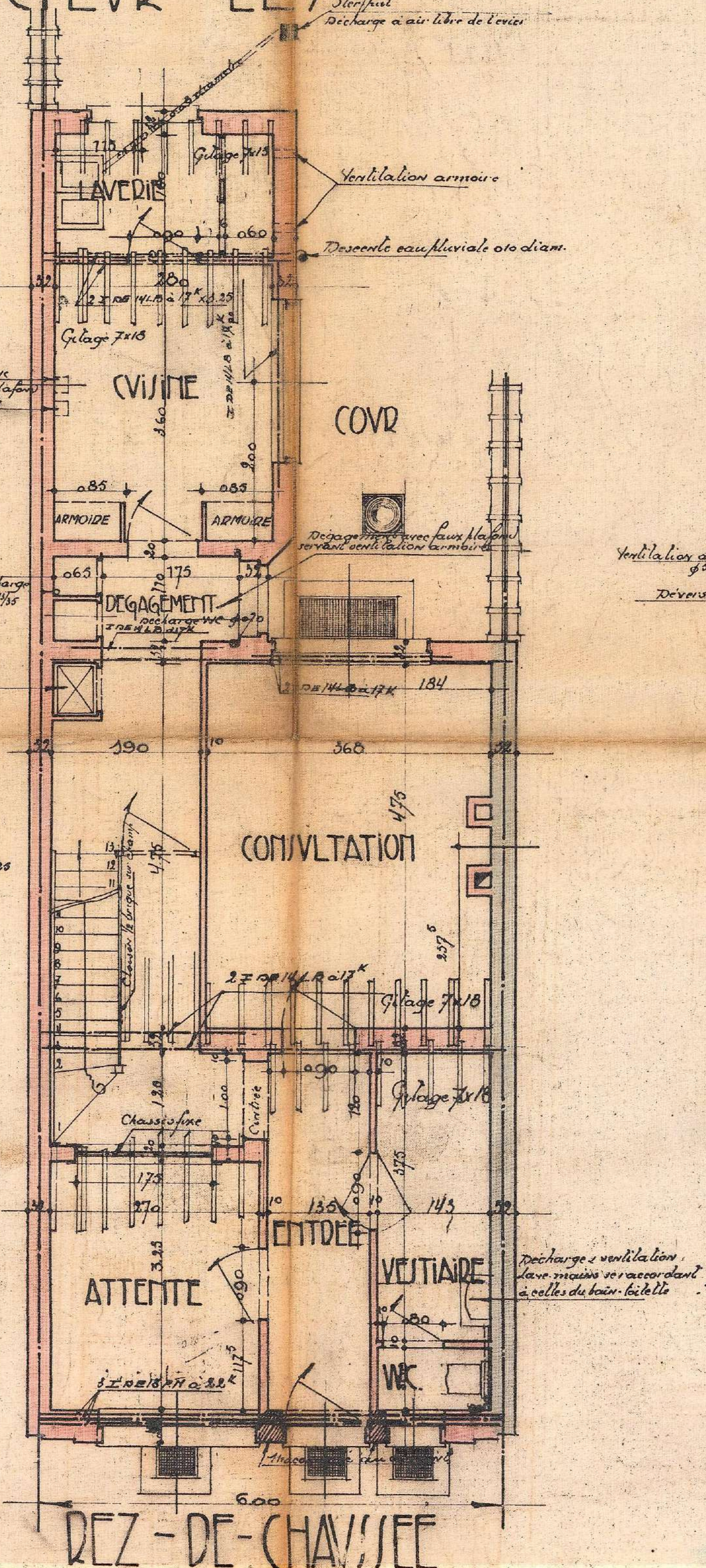
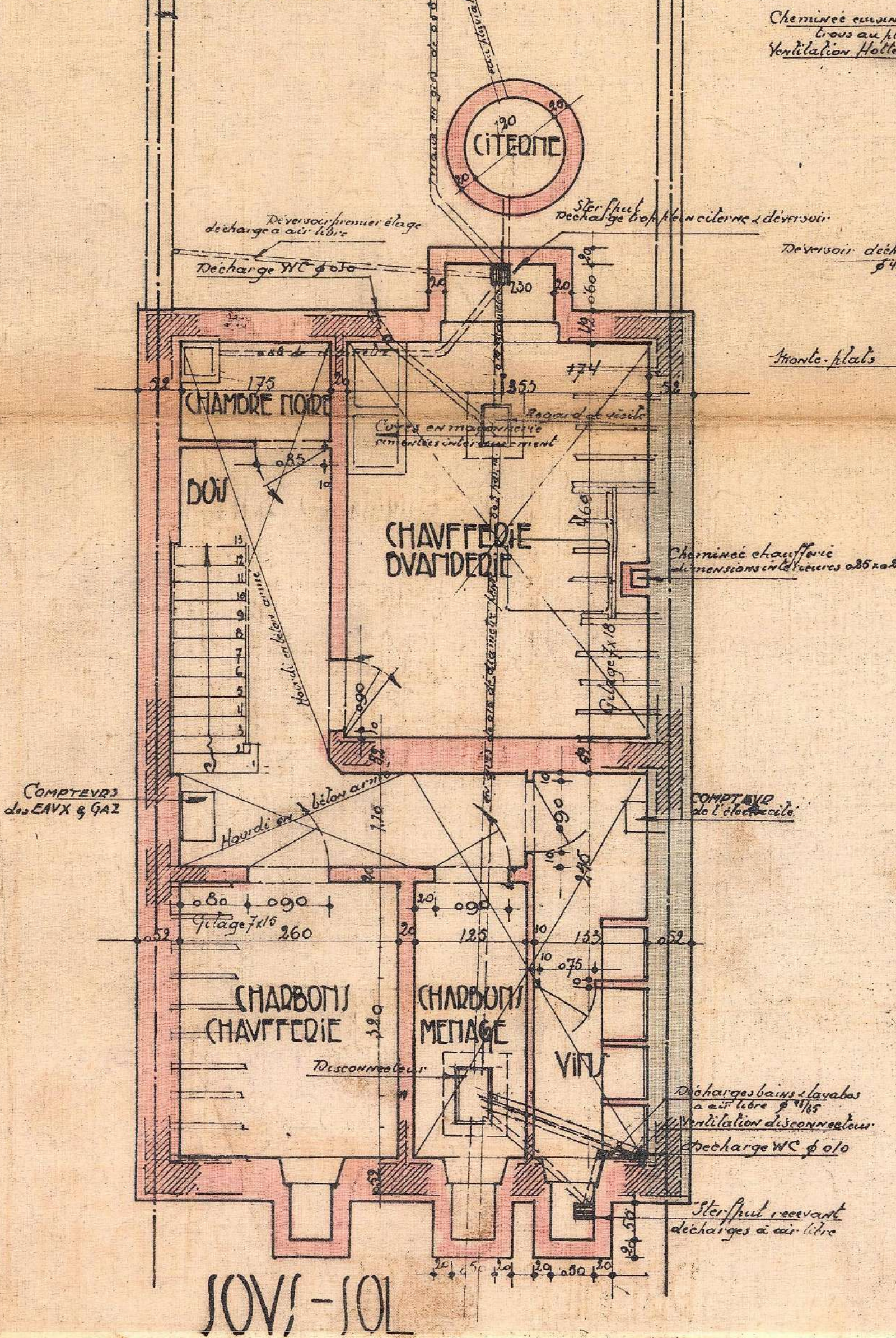
DRENE PAR L'ARCHITECTE JOUVIGNIE
VCCLE LE SEPTEMBRE 1925

Joly

JOINT A MA DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR
VCCLE LE SEPTEMBRE 1925

N° 673 Vu pour être annexé à
l'arrêté du Collège Échevinal
d'Uccle en date du 15 NOV 1925
Ordonnance :
Le Président,
Le Secrétaire Communal

Servant *Hedberg*



PROPRIETE DE MONSIEUR LE DOCTEUR LEY

AVENUE DE LA DAMEE A VILLE

FEUILLE 2
DOSSIER
EHELLE 0.02PM

VU & APPROUVE
LE PROPRIETAIRE

D.R. Ley

DRESSE PAR L'ARCHITECTE SOUS SIGNE
VILLE LE SEPTEMBRE 1923

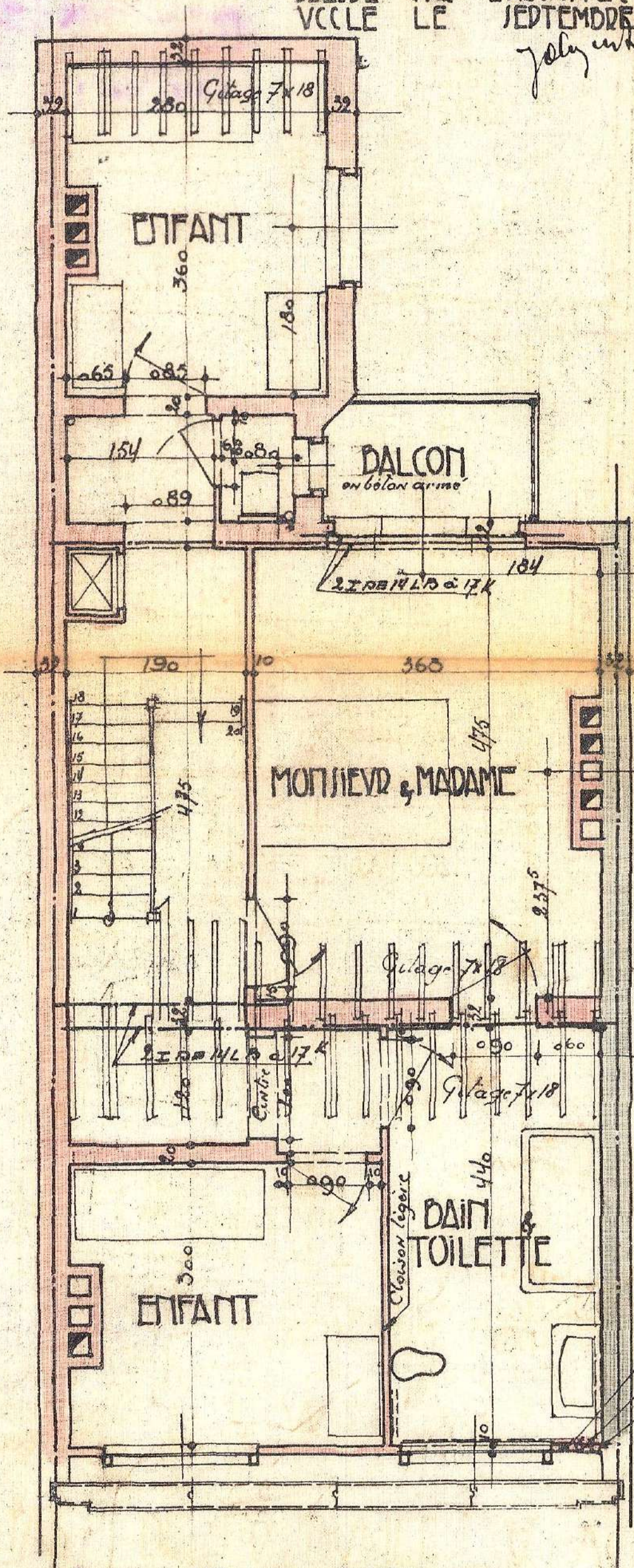
Joly

OBC
ARCHITECTE
ESAY, BRUGMANN

JOINT A MA DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR
VILLE LE SEPTEMBRE 1923

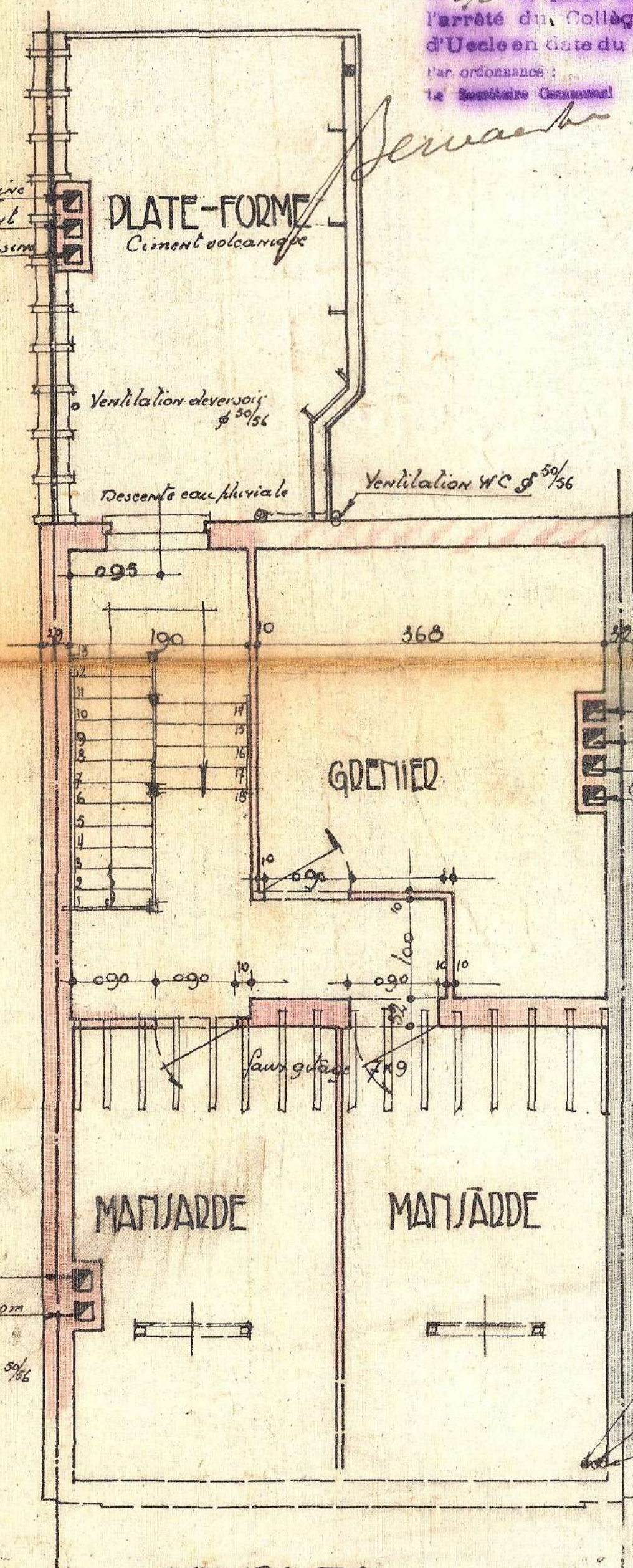
N° 673 Vu pour être annexé à
l'arrêté du Collège Echevinal
d'Uccle en date du 15 NOV 1923
Par ordonnance :
Le Secrétaire Communal

Le Président



DEUXIEME ETAGE

Cheminee cuisine
Cheminee enfant
Ventilation cuisine



COMBLES

Enfant
Living room
Décharges bain ϕ 49/55
Ventilation lavabos bain ϕ 50/56
Ventilation WC ϕ 510
Ventilation disjoncteur

Ventilation lavabos
3 bain ϕ 49/55
Ventilation WC ϕ 510
Ventilation disjoncteur

PROPRIETE DE MONSIEUR LE DOCTEUR LEY

AVENUE DE LA DAMEE A VCCLE

J. OBOZINSKI
ARCHITECTE
300 AV. GRUEMANN

FEVILLE 3
DOSSIER
EHELLE 0.02RM

VU & APPROUVE
LE PROPRIETAIRE

M. R. Ley

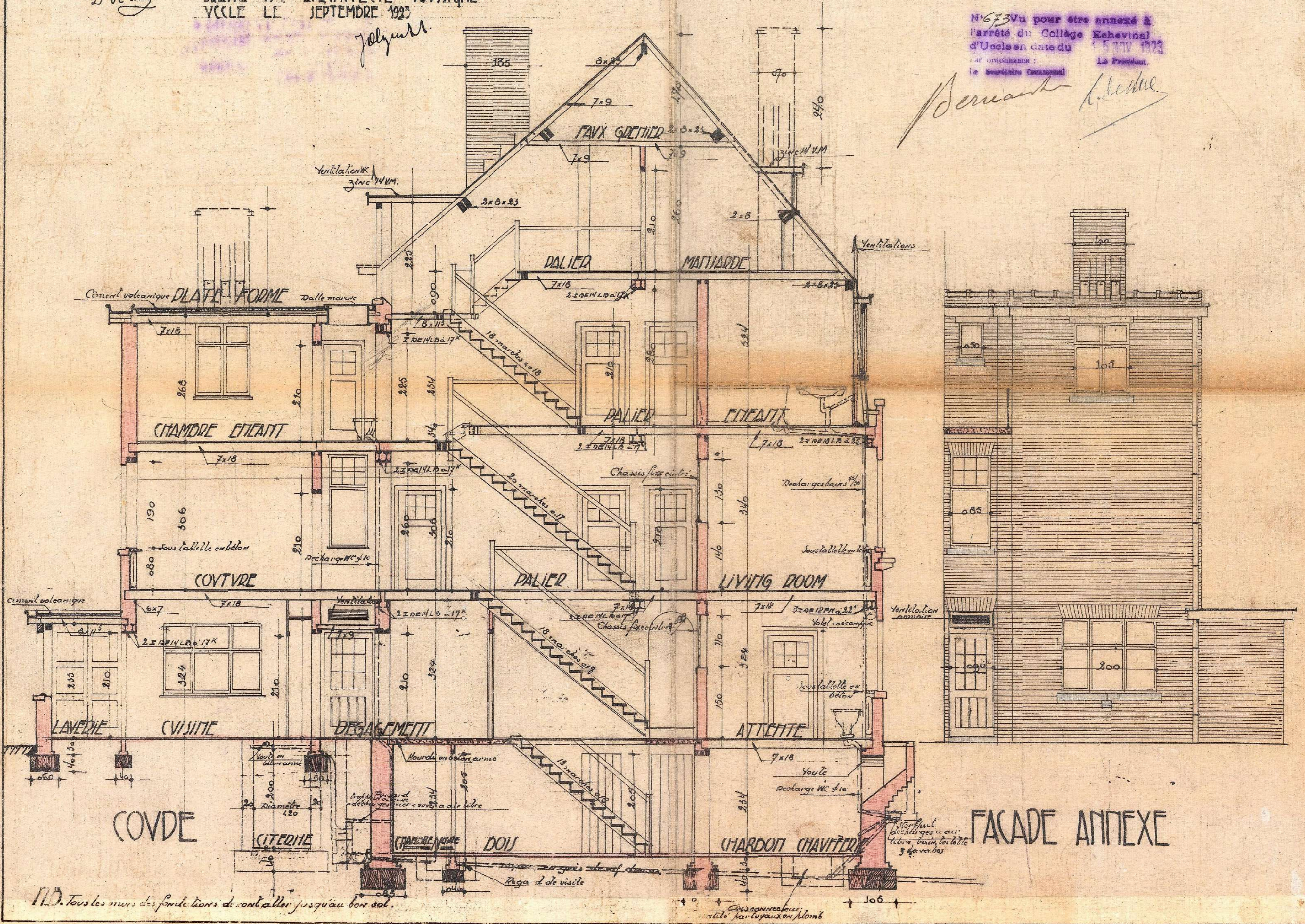
DRESSE PAR L'ARCHITECTE SOUSSIGNE
VCCLE LE 27 SEPTEMBRE 1925

Joly

JOINT A MA DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR
VCCLE LE 27 SEPTEMBRE 1925

N° 673 Vu pour être annexé à
l'arrêté du Collège Echevinal
d'Uccle en date du 15 NOV 1925
et ordonnance : Le Président
Le Secrétaire Communal

Bernard A. Leduc



N.D. Tous les murs des fondations de vont aller jusqu'au bon sol.

Les fondations de vont aller jusqu'au bon sol.

PROPRIETE DE MONSIEUR LE DOCTEUR LEY

AVENUE DE LA DAMEE A VCCLE

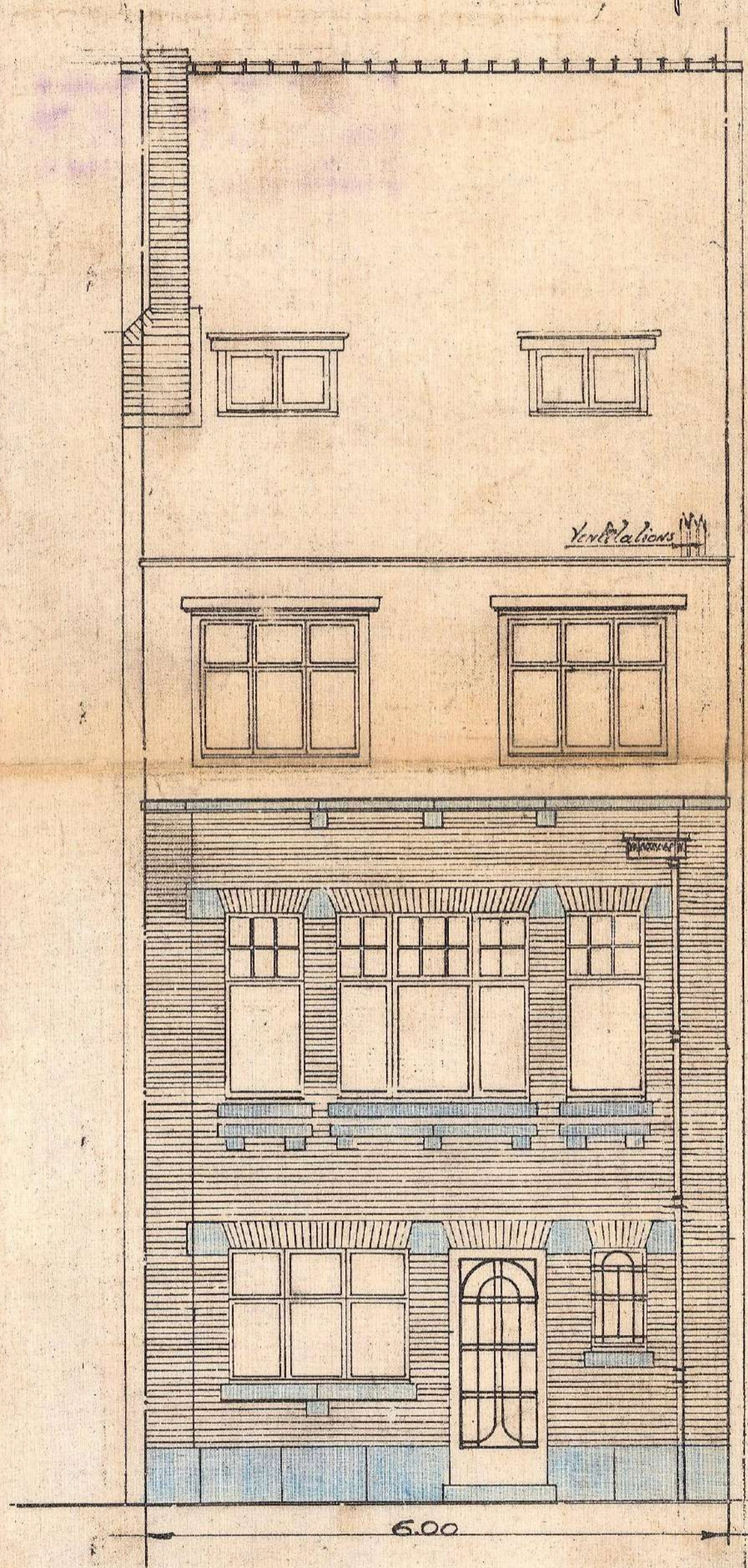
VU & APPROUVE
LE PROPRIETAIRE

M. R. Ley

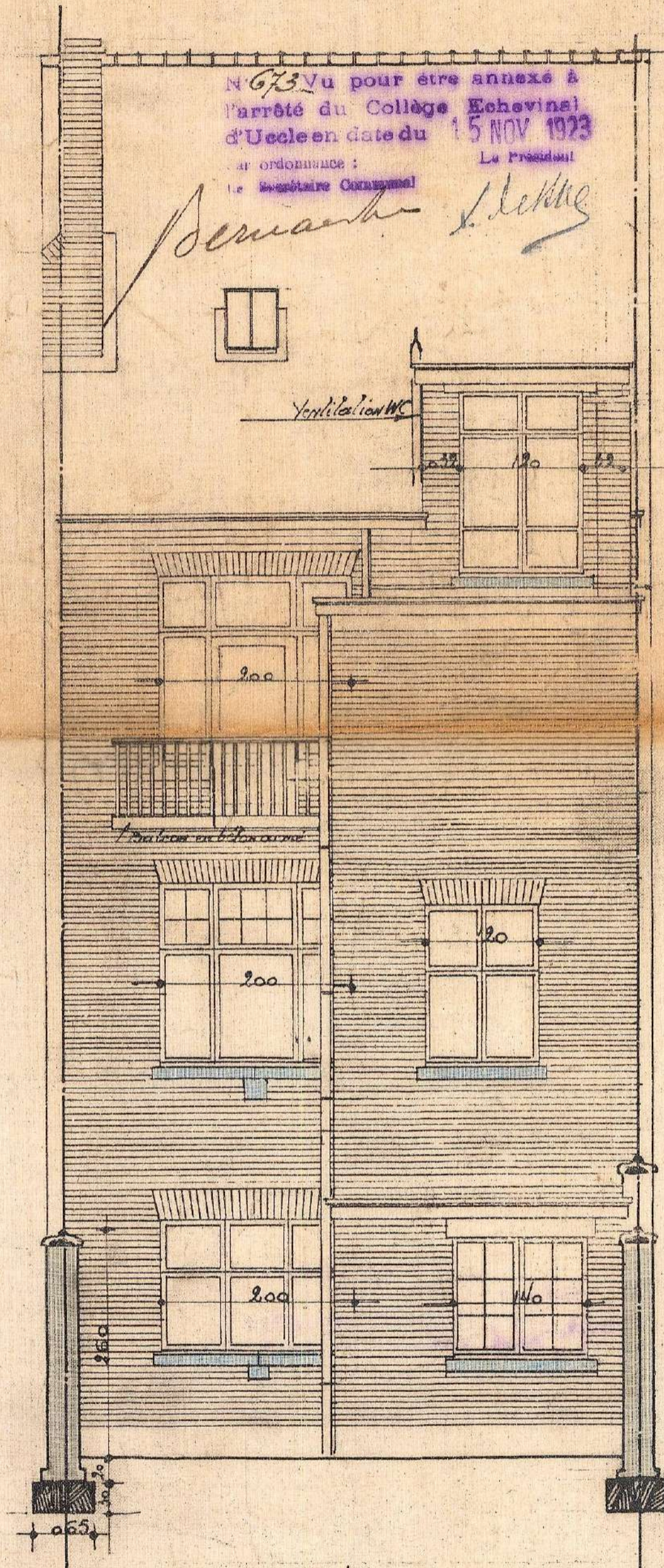
DRESSE PAR L'ARCHITECTE JOUSSIGNE
VCCLE LE SEPTEMBRE 1923

J. Jousigne

JOINT A MA DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR
VCCLE LE SEPTEMBRE 1923



FACADE PRINCIPALE



FACADE POSTERIEURE

ND. Tous les renseignements concernant le mur façade et rue sont à voir sur les plans spéciaux à 5%

8364
3
1/2